

"AU DERNIER HOMMAGE"

Sébastien Daudet
78. Route de St Martin - 89120 CHARNY
Tél : 03.86.91.88.87 - Fax : 09.70.29.28.83
Port : 06.72.57.23.12
Email : audernierhommage@orange.fr

RCS Sens 451 374 003
SIRET 451 374 003 00031 - APE 9603Z
TVA Intracommunautaire : FR81 451 374 003
N° Habilitation : 10-89-128
N° Orias : 08 044 638

POMPES FUNEBRES

CHAMBRE FUNERAIRE
TRANSPORT TOUTES DISTANCES
avec ou sans cercueil
TOUS CERCUEILS
TABLE REFRIGERANTE

MARBRERIE FUNERAIRE

MONUMENTS
CAVEAUX -GRAVURES



Domiciliation bancaire : Crédit Agricole Champagne-Bourgogne
IBAN : FR76 1100 6409 0030 9221 4300 177
BIC : AGRIFRPP810

Membre d'un Centre de Gestion agréé par l'Administration fiscale. Acceptant à ce titre le règlement des sommes dues par chèques libellés à son nom

DEVIS N°

établi le

Mise en bière le à h

valable 1 mois

à la Chambre funéraire Au Dernier Hommage à Charny

Commandé par

Obsèques de

né le à

crémation le à h

Décédé le à h

au crématorium de

à

destinée de l'urne

PRESTATIONS COURANTES	***	MONTANT		PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES	***	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	***	MONTANT	
		HT	TTC			HT	TTC			HT	TTC
1 - PREPARATION / ORGANISATION DES OBSEQUES											
• Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier...)	1	133,33	160,00	• Réalisation de faire-part	1	0,00	0,00	• Vacation de police (*)	3	25,00	25,00
				• Compositions florales	2	0,00	0,00	• Publication d'avis dans la presse	3	0,00	0,00
				• Plaques et articles funéraires	1	0,00	0,00	• Autres prestations Morgue hôpital	3	0,00	0,00
				• Soins de conservation (**)	1	0,00	0,00				
				• Utilisation salle technique	1	62,50	75,00				
				• Retrait stimulateur cardiaque	1	0,00	0,00				
				• Toilette mortuaire: préparation et habillage du défunt	1	133,33	160,00				
				CHAMBRE FUNERAIRE (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée)							
				• Frais d'admission	1	83,33	100,00				
				• séjour en case réfrigérée forfait 3j	1	100,00	120,00				
				• Frais de séjour en salon de présentation	1	0,00	0,00				
2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIERE (sans cercueil), pour retour à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu											
• Mise à disposition d'un véhicule funéraire, avec chauffeur et brancardiers	2	163,64	180,00								
• Housse mortuaire (*)	1	33,33	40,00								
• Forfait de transport : forfait local	2	90,91	100,00								
• Transport pour un trajet aller-retour de km x 1,20€	2	0,00	0,00								

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 : Mentions légales de l'entreprise

POMPES FUNEBRES « Au Dernier Hommage » SEBASTIEN DAUDET
RCS 451 374 003 SENS
SIRET 451 374 003 00031
APE 9603 Z
HABILITATION 10-89-128
ORIAS 08 044 638

Article 2 : Champ d'application

Les présentes conditions générales de ventes, remises ou adressées à tout client préalablement à toute passation de commande, sont reprises sur nos devis. Elles s'appliquent et régissent seules les ventes et prestations commandées à notre entreprise.

Le fait de passer commande à l'opérateur implique, de la part du client, acceptation de l'ensemble de ces conditions.

Article 3 : Dispositions juridiques applicables

Les relations contractuelles entre les familles et/ou les particuliers, d'une part, et les opérateurs funéraires, d'autre part, sont assujetties aux dispositions du Code de la Consommation ainsi qu'à la législation et la réglementation funéraires, notamment l'arrêté du 11 janvier 1999 relatif à l'information sur les prix des prestations funéraires ainsi que les articles R.2223-25 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. À ce titre, les opérateurs funéraires s'engagent à informer et conseiller les familles dans le plus strict respect de la réglementation en vigueur et des règles de déontologie professionnelle de nature à préserver les intérêts moraux et financiers des familles endeuillées.

Article 4 : Devis

Les commandes sont précédées d'un devis faisant apparaître le montant total TTC et le prix TTC de chaque fourniture et prestation funéraires, en indiquant, le cas échéant, leur caractère obligatoire, les honoraires correspondant à la représentation du client auprès des diverses administrations, ainsi que les frais demandés par ces organismes. Le devis est établi par écrit et daté. Ce devis est remis gratuitement à la personne qui sera susceptible de passer commande. Le devis est valable 1 **mois** à compter de sa date d'établissement, sauf en cas d'annulation ou de prolongation par écrit.

L'organisation d'obsèques exige, dans la plupart des cas, l'intervention de tiers obligatoires (administrations diverses, police) ou facultatifs (tel un marbrier pour l'ouverture ou la fermeture de caveau). Le devis distingue, pour répondre aux exigences légales et réglementaires, les fournitures et services réalisés par notre entreprise et ceux réalisés par des tiers. Pour les fournitures et/ou prestations non-assurées par notre entreprise, le client peut nous indiquer la ou les entreprise(s) qu'il entend voir intervenir. Dans tous les cas, le devis émis par notre entreprise précise les noms et qualités de ces entreprises ainsi que les prix des prestations et fournitures assurées par ces dernières pour le montant net facturé et, le cas échéant, le montant des honoraires correspondant à la représentation du client auprès de ces entreprises. Le devis distingue parallèlement les prestations rendues obligatoires par la loi des autres.

Sont ainsi des prestations obligatoires :

- ☐ Le cercueil avec quatre poignées et une cuvette étanche,
- ☐ Les opérations d'inhumation ou de crémation avec l'urne cinéraire ou le cendrier,
- ☐ Et, le cas échéant, en fonction des circonstances du décès et du mode de transport, certaines autres prestations (housse mortuaire, cercueil hermétique, soins de conservation).

Article 5 : Tarifs

Les fournitures et prestations funéraires font l'objet d'une désignation et d'une tarification consignée dans notre document intitulé « tarif ». Les tarifs sont affichés à la vue du public.

Article 6 : Bon de commande

Pour être valable et prise en compte par notre entreprise, le client doit passer la commande en utilisant le bon de commande émis par notre entreprise. Aucun bon de commande ne sera émis sans devis préalable. Notre entreprise s'oblige à rédiger des bons de commande conformes aux devis émis.

Le contrat de prestations de service et de vente est réputé conclu dès la signature du bon de commande émis par notre entreprise ou, en cas de modifications faites par le client, après signature par notre entreprise dudit bon modifié.

Article 7 : Modification et résiliation

En cas de modification substantielle de la commande, un nouveau dossier devra être établi, de sorte que le devis et le bon de commande soient cohérents quant à la désignation et tarification des fournitures et prestations.

Toute modification ou résiliation de la commande demandée par l'acheteur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la livraison des produits ou l'exécution des prestations. En cas d'annulation de la commande, et dans l'hypothèse où les démarches administratives ou des engagements financiers avec des tiers auront été réalisées, le signataire du bon de commande sera redevable des frais déjà supportés par notre entreprise.

Toute commande annulée unilatéralement par le client entraînera la facturation de la totalité des frais engagés par notre entreprise.

Article 8 : Prix et conditions de règlement

Les prix appliqués sont ceux du tarif en vigueur au jour de la passation de commande. Les frais d'obsèques sont toujours payables comptant et sans escompte.

L'entreprise est habilitée à prélever ces frais sur tous comptes bancaires, postaux ou livrets de Caisse d'Épargne.

Article 9 : Responsabilités de notre société – Garanties

La responsabilité de notre entreprise ne peut en aucun cas être engagée par une quelconque non-exécution de ses obligations en cas de force majeure ou en cas de non-exécution attribuable et/ou causée par une entreprise désignée par le client.

L'entreprise se réserve le choix des moyens nécessaires à la bonne exécution des prestations et fournitures qui lui sont commandées.

Article 10 : Médiation de la Consommation

En cas de désaccord avec la réponse apportée par le professionnel à une réclamation, le client-consommateur peut, dans les conditions prévues aux articles L612-1 et suivants du Code de la Consommation, saisir, par voie postale ou par courriel, le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires

- En écrivant à l'adresse suivante :

Le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires
14 rue des Fossés Saint-Marcel 75005 PARIS

- En consultant le site internet du Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires et en utilisant le formulaire en ligne prévu à cet effet :

<https://mediateurconso-servicesfuneraires.fr>

3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES									
• Cercueil , pin, 22mm, teinte clair (*)	1	416,67	500,00	• Emblème civil religieux placé sur le cercueil :	1	0,00	0,00		
• Cuvette étanche (*)	1	25,00	30,00	• 8 Cache-vis	1	0,00	0,00		
• 4 poignées (*)	1	37,50	45,00						
• Plaque d'identité, apposée sur le cercueil (*)	1	33,33	40,00						
• Capiton	1	75,00	90,00						
4 - MISE EN BIERE ET FERMETURE DU CERCUEIL									
• Personnel	1	41,67	50,00	• Autres prestations ou fournitures éventuelles	1	0,00	0,00		
5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIERE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu									
• Véhicule funéraire avec chauffeur	2	136,36	150,00	• Autres prestations ou fournitures éventuelles	1	0,00	0,00		
• Forfait de transport : forfait local	2	90,91	100,00						
• Transport pour un trajet de km aller / retour	2	0,00	0,00						
6 - CEREMONIE FUNERAIRE									
• Transport retour Urne	2	0,00	0,00	• Mise à disposition d'un maître de cérémonie	1	0,00	0,00	• Frais de culte	3 0,00 0,00
				• Mise à disposition d'une salle omniculte	1	0,00	0,00	• Taxe municipales pour convoi	3 0,00 0,00
• Personnel (2 porteurs)	1	125,00	150,00	• Registre de condoléances	1	0,00	0,00		
7 - INHUMATION									
• Personnel pour inhumation	1	0,00	0,00	• Fourniture d'un caveau	1	0,00	0,00	• Taxes municipales pour inhumation	3 0,00 0,00
• Creusement et comblement fosse (*)	1	0,00	0,00	• Autres prestations	1	0,00	0,00	• Achat de concession	3 0,00 0,00
• Ouv.-Ferm. de caveau / Jeu de dalles (**)	1	0,00	0,00	• gravure 13,20/lettre	1	0,00	0,00		
• Démontage / remontage de monument funéraire (**)	1	0,00	0,00						
8 - CREMATION									
• Fourniture d'urne, avec plaque (*)	1	29,17	35,00	• Scellement sur un monument funéraire	1	0,00	0,00	• Redevance de crémation	3 637,10 637,10
				• Dépôt de l'urne dans un columbarium	1	0,00	0,00	• Redevance gravure sur stèle JDS	3 0,00 0,00
				• Inhumation de l'urne	1	0,00	0,00	• Achat de concession cimetierre	3 0,00 0,00
				• Dispersion des cendres	1	0,00	0,00		

***	%	Base Taxable	TVA
1	20%	1329,17	265,83
2	10%	481,82	48,18
3	0	662,10	/

TOTAL hors taxes:	1810,98
TVA:	314,02
TOTAL toutes taxes comprises:	2125,00
Tiers:	662,10
TOTAL:	2787,10
Acompte versé:	
Reste dû:	2787,10

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédés d'un astérisques (*)

Les prestations, fournitures règlementairement obligatoires que dans certaines circonstances prévues par la loi (**)

ACCEPTATION

Le soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous les moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné se réserve à payer l'Entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Fait à Charny, le

Signature
(précédée de la mention "Bon pour Accord")